

ARRETE TEMPORAIRE N° 2022-134
PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT

PUBLIÉ LE
16 DEC. 2022
MAIRIE DE LA WANTZENAU

LA MAIRE DE LA COMMUNE DE LA WANTZENAU

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le permis de démolir référencer « PD 067 519 22 V0005 » accordé le 24 juin 2022,
Vu le permis de construire référencer « PC 067 519 22 V0027 » accordé le 17 novembre 2022,

CONSIDERANT le démarrage des travaux de démolition relatifs aux autorisations d'urbanisme susmentionnées pour la réalisation du cœur de village,
CONSIDERANT le stationnement d'engin de chantier pour la réalisation de ces travaux,
CONSIDERANT dès lors qu'il est nécessaire de prendre des mesures restrictives de stationnement pour assurer le bon déroulement en toute sécurité des travaux.

Arrêté

Article 1: A l'occasion des travaux de démolition des anciennes écoles, sises, Rue des Héros à LA WANTZENAU (67610), et afin de permettre leur réalisation en toute sécurité, les mesures de stationnement suivantes entreront en vigueur :

STATIONNEMENT :

Le stationnement des véhicules sera interdit et qualifié de gênant au sens de l'article R417-10 du Code de la Route sur le parking situé entre la maison des associations et l'ancienne école à hauteur du 34, Rue des Héros.

➤ **Du 15 décembre 2022 au 23 décembre 2022**

Article 2: La signalisation règlementaire et le barriérage seront mis en place par les services compétents de la Commune de LA WANTZENAU.

Article 3: Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie de la présente sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Mme. la Présidente de l'Eurométropole,
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Compagnie des transports Strasbourgeois,
- M. Pascal LEIMENSTOLL, Evènements et Manifestations à la CTS,
- M. le Colonel du Corps des Sapeurs-Pompiers Professionnels de l'Eurométropole,
- M. LANG, Eurométropole de Strasbourg,
- Aux archives à la Mairie.

Fait le 15 DEC. 2022

La Maire,
Michèle KANNENGIESER

